

Télétravail à l'ONF : une attente très forte !



Suite à l'expérience de télétravail généralisé du confinement, EFA-CGC s'engage pour un développement du travail à distance, et soumet à tous les personnels un questionnaire en ligne !

Rappel historique : mise en place du télétravail à l'ONF

Le déploiement d'un cadre légal au début des années 2000 a permis l'émergence de cette nouvelle pratique de travail à distance qu'est le télétravail. A l'ONF, le télétravail a été mis en place par un accord commun aux personnels de droit public et de droit privé en 2017, pour une durée de 3 ans. Fort de cette première expérience, un nouvel accord complétant le dispositif précédent est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2020, cette fois ci pour une durée indéterminée.

Adoption du télétravail pendant la crise COVID 19

Dès le début de la crise COVID 19, les contraintes du confinement ont permis un large déploiement du télétravail au sein de l'ONF. Ainsi, de nombreux collègues en poste dans les sites administratifs, qui n'avaient pas eu l'opportunité de recourir au télétravail ou qui n'en éprouvaient pas la nécessité, ont testé ce nouveau mode de travail. Convaincus par les avantages et les gains de confort que présente cette pratique du travail à distance, **une grande majorité souhaite à présent pérenniser cette expérience au-delà de la période de crise sanitaire**. Les bénéfices sur la productivité ont aussi été mis en avant et de nombreux encadrants, auparavant réticents à la pratique, ont révisé positivement leur approche du télétravail.

Aujourd'hui, de nombreux personnels vivent très mal la pression de la direction pour un retour rapide et parfois forcé sur les sites administratifs pour « se remettre rapidement au travail », comme si ces derniers mois avaient été une page blanche de détente. D'autant que la situation sanitaire n'a pas complètement évolué et que les possibilités légales pour continuer le télétravail existent.

EFA-CGC favorable au développement du télétravail

EFA-CGC a été très actif lors de la mise en œuvre du télétravail à l'ONF, ce dès le début de son déploiement. **Aussi, EFA-CGC est résolument favorable à un développement plus large du télétravail à l'ONF** suite à l'expérience positive de cette pratique de travail à distance durant la période de confinement.

Par ailleurs, le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 complète les dispositions déjà existantes relatives au télétravail dans la fonction publique. Il permet un élargissement des modalités de sa mise en œuvre, notamment l'extension jusqu'à 3 jours par semaine sans motif médical, et même au-delà en fonction de circonstances exceptionnelles comme celles que nous vivons. Ce décret a vocation à être appliqué au sein de l'ONF, pour tous les personnels, publics et privés.

Ainsi :

- **EFA-CGC souhaite que les modalités dérogatoires de télétravail en vigueur depuis le confinement soient prolongées** comme le décret le permet, tant que la circulation du virus Covid-19 est active, et jusqu'à la révision de l'accord.
- **EFA-CGC sollicite la Direction de l'ONF pour une révision très rapide de l'accord du 1^{er} mars 2020** afin d'y intégrer les nouvelles modalités et avancées définies par le décret du 5 mai 2020.
- Dans l'attente, **EFA-CGC incite tous les personnels intéressés pour pérenniser la pratique du télétravail à en faire la demande auprès de leur hiérarchie**, soit dans les règles édictées par l'accord du 1^{er} mars 2020 via le formulaire dédié, soit en dérogation pour les demandes de plus de 2 jours.
- **EFA-CGC demande à la Direction de traiter ces demandes avec bienveillance et dans un délai très court.**

N'hésitez pas à solliciter vos représentants EFA-CGC si vous rencontrez des difficultés.

Participez à la réflexion en répondant à notre sondage !

Pour aller plus loin dans ce dossier et faire correspondre aux mieux nos revendications à vos attentes, EFA-CGC vous propose de répondre à un questionnaire dédié au télétravail à l'ONF. Nous examinerons avec la plus grande attention vos réponses et vos suggestions. Nous vous invitons à remplir ce questionnaire par le lien suivant :

[Questionnaire] Travail à distance : quel avenir à inventer après l'expérience COVID-19 ?

EFA-CGC : Toujours présent à vos côtés pour défendre vos intérêts collectifs et individuels.

Nos informations sur nos actions sur le site : www.efa-cgc.net

[Lien de désabonnement](#)

